

TRAITEMENT D'EAU. AGRICULTEURS D'EAU DOUCE

Utiliser une station de traitement d'eau permet d'avoir une qualité plus adéquate à l'utilisation des produits phytosanitaires. Une économie de 30 % peut être réalisée. Reportage chez Olivier et Ludovic Caron, agriculteurs à Hestrus (62), équipés depuis un an.

LUCIE DEBUIRE

Voilà deux ans qu'Olivier et Ludovic Caron, deux frères agriculteurs à Hestrus (62), dans le Ternois, n'ont pas payé de facture d'eau. Grâce à leur forage installé en 2018, l'exploitation est autosuffisante.

Mais, un petit désagrément est venu ternir cet investissement : la qualité de l'eau forée. « Après avoir réalisé une analyse, nous avons remarqué qu'il y avait une forte pression bactérienne, raconte Ludovic Caron. Ça se voyait sur notre troupeau. Nos veaux étaient plus sujets aux diarrhées, par exemple. » Il fallait donc agir en investissant dans un matériel de traitement.

70 %
Olivier et Ludovic Caron n'appliquent que 70 % des doses recommandées lorsqu'ils traitent leurs cultures.

Dans le même temps, Olivier entend parler d'une station de traitement des eaux améliorant l'efficacité des traitements des cultures. « J'ai visité une telle installation chez mon voisin, assez pointilleux dans son travail, explique-t-il. Il m'a annoncé une réduction des volumes de produits phytosanitaires de 30 %. » Il n'en fallait pas plus pour que les deux frères décident d'investir dans un tel équipement.

EAU DOUCE

Olivier et Ludovic Caron ont



1. L'eau traitée est conservée dans une cuve avant d'être déversée dans le pulvérisateur.



2. Olivier et Ludovic Caron ont installé une station de traitement d'eau permettant une réduction de la quantité de produits phytosanitaires utilisée. © DR

choisi un système qui supprime les cations de l'eau. Entendez par là : les éléments positifs séquestrant les molécules chimiques des produits phytos.

Cette eau décalcifiée est ensuite stockée, lorsqu'elle est destinée à traiter les cultures, dans une cuve tampon.

Si l'eau est utilisée pour l'élevage, on lui ajoute du chlore avant qu'elle ne soit directement injectée dans le réseau de l'eau des bâtiments et de la laiterie. « Au niveau de l'élevage, ce n'est pas facile d'évaluer les bénéfices de ce traitement, mis à part en effectuant une analyse de l'eau, explique Ludovic Caron. Il y a moins de bactéries c'est sûr, les veaux ont moins de diarrhées. J'ai aussi l'impression que l'eau est plus appétante, donc les vaches

boivent peut-être davantage. »

Selon les éleveurs, l'eau traitée endommagerait moins les appareils, car elle est moins calcaire. Avec la station de traitement, le lavage nécessite moins de produits de nettoyage, car ils sont plus efficaces.

JOUER AVEC LE PH

Cette efficacité, on la retrouve dans l'eau destinée à être adjointe aux bouillies des produits phytosanitaires. Cette eau décalcifiée va subir un ajout d'acide, pour que le pH varie. « Selon la molécule du produit utilisé, je fais varier le pH, explique Olivier Caron. J'ai un tableau qui m'indique si c'est nécessaire ou pas selon les produits. Cela demande un peu d'anticipation certes, mais ne modifie en rien le débit de remplissage de ma cuve de pulvérisateur. »

L'eau passe ensuite dans un canon canadien qui va la brasser, avant de l'envoyer dans la cuve du pulvérisateur. « Lorsque la goutte d'eau pulvérisée tombe sur la plante, la forme ovale permet une meilleure absorption du produit phyto », annoncent les vendeurs. Une fois dans la cuve, l'eau doit être utilisée rapidement. « C'est peut-être le seul inconvénient », reconnaît Olivier Caron.

DES ÉCONOMIES AU RENDEZ-VOUS

Olivier Caron a pu le constater, les économies sont au rendez-vous. « Le commercial et mes collègues m'avaient préconisé de réduire de 30 % les doses de produits phytosanitaires et en effet, c'est efficace. Cette année, j'ai testé l'efficacité d'un régulateur. J'ai appliqué sur une partie de ma parcelle un régulateur à la dose préconisée par mon technicien avec de l'eau du réseau et l'autre partie à une dose réduite de 30 % avec l'eau de la station. Les résultats sont flagrants, la première partie est plus grande que celle traitée avec l'eau. »

Même remarque pour le désherbage. « Si je ne réduis pas les doses de désherbants, les cultures jaunissent, illustre-t-il. Il n'y a qu'avec les vulpins résistants que la dose prescrite doit être respectée, malgré l'utilisation de l'eau traitée. »

Olivier Caron fait ses comptes. Pour ses 145 hectares de cultures, sa facture de produits phytosanitaires était de 25 000 euros chaque année. « Lorsque le technicien vient faire le programme phyto, je réduis de 30 % ma commande, ce qui amène à une économie de 7 000 euros par an. Avec une installation comme celle que nous avons qui coûte à peine

30 000 euros, le retour sur investissement est rapide. »

« Une économie de produits phytosanitaires de 30 % n'est pas négligeable ni pour notre portefeuille, ni pour l'environnement. »
LUDOVIC ET OLIVIER CARON, AGRICULTEURS À HESTRUS (62)

SAUTER LE PAS

Bien sûr, le prix de la station de traitement d'eau varie selon le type d'installation, la distance de la station avec le réseau d'eau mais aussi la nécessité de faire un forage ou non.

Toutefois, les deux frères reconnaissent qu'il n'est pas facile de sauter le pas et de changer ses habitudes. « Nous nous sommes lancés car nous étions obligés de traiter l'eau pour nos bêtes. Mais une telle économie de produits phytosanitaires n'est pas négligeable ni pour notre portefeuille, ni pour l'environnement. »

Les stations de traitement d'eau testées

Certains organismes agricoles testent l'efficacité de l'eau traitée dans les programmes phytosanitaires des cultures. C'est le cas de la ferme pilote du groupe Carré. « Les essais montrent bien que cette eau traitée et adaptée au pH idéal du produit phyto augmente l'efficacité de la molécule, explique Philippe Leclercq, directeur développement, innovations et services chez le groupe Carré. Une réduction des doses de 30 % n'est pas préjudiciable pour le développement de la plante. Toutefois, il est bon de continuer à tester afin d'affiner cette réduction selon la molécule et les conditions d'utilisation. »